

Espace jeunes Reguiny

Salle omnisport Réguiny 2021

L'Espace Jeunes est géré par l'association de la salle omnisport. Il offre un accueil libre (sous réserve d'adhésion), ainsi que de nombreuses activités ,sorties et soirées .

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE :

Ce lieu propose :

- De transmettre des valeurs de citoyenneté.
- D'apporter des éléments d'autonomie et de responsabilisation.
- D'accueillir et proposer une écoute active des jeunes dans leur vie quotidienne.
- De mener une action de prévention de conduites à risques.
- D'apprendre la vie en collectivité.
- De contribuer à l'épanouissement physique et moral.

FONCTIONNEMENT :

L'Espace jeunes accueille des adolescents de 11 et plus. La priorité est donnée aux adolescents de la commune. Cependant l'Espace jeunes peut accueillir les adolescents des communes voisines :

- Pour l'accueil informel sur dossier d' inscription.
- Pour les activités, dans la limite des places disponibles (pour certaines activités, une différenciation des tarifs peut être appliquée).
- En ce qui concerne la fréquentation de la structure les adolescents sont autonomes (arrivées, départs).

Horaires d'ouverture :

❖ Pendant le temps scolaire :

Des ouvertures seront organisées en fonctions d'un agenda préétabli en amont et en liaison avec les jeunes (voir site mairie et tableau affichage local jeunes).

❖ Pendant les Vacances scolaires :

✓ Du lundi au vendredi : voir le programme préparé et défini par les jeunes

- de 14h à 18h (activité après midi) ou pas ;

Des horaires en fonction des sorties organisées par les jeunes

✓ Des horaires de soirées

Ces horaires peuvent être modifiées en fonction des activités proposées.

✓ Fermé les jours fériés.

Un planning d'activités sera mis à disposition des inscrits à chaque période de vacances scolaires ainsi qu'une information sur la programmation des sorties et soirées. Celui-ci pourra être néanmoins modifié en fonction du nombre de participants, du respect du règlement ou des conditions météorologiques. Les inscriptions aux activités et sorties se feront dans la limite des places disponibles.

Concernant l'accueil informel, les inscrits pourront fréquenter librement l'Espace Jeunes, ils auront la possibilité d'en partir à tout moment. Dès lors, en dehors de l'enceinte des locaux, ils ne seront plus soumis à la responsabilité de l'encadrement, ceci ne s'appliquant pas pour les sorties. Il est important de respecter les horaires pour le bon déroulement des activités.

FORMALITES D'INSCRIPTION :

Pour accéder à l'Espace Jeunes, le dossier d'inscription doit être rempli par les parents ou les responsables légaux. Il se compose d'une fiche de renseignements, d'une fiche sanitaire et du règlement intérieur. Tout jeune fréquentant la structure doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.

- Pour les sorties ou certaines activités, une somme forfaitaire couvrant en partie les dépenses sera demandée comme participation aux frais. Les tarifs seront communiqués sur le lieu d'inscription. Ils sont fixés et révisables par l'association.

TRANSFERT DE GARDE :

Avant le début des activités et à la fin de celles-ci, le jeune est sous la responsabilité de ses parents. Il en est de même si l'enfant arrive et repart seul.

La collectivité se dégage de toute responsabilité en dehors des heures de fonctionnement de ce dispositif.

L'association ne peut être tenue responsable lorsque le jeune quitte la structure durant l'accueil informel; pour les sorties en extérieur le jeune ne pourra quitter l'activité.

Les adolescents doivent être obligatoirement inscrits à l'Espace Jeunes. Cependant ils peuvent être accueillis une à deux fois sans inscription afin de découvrir les lieux et les activités.

REGLES ET CONDUITES :

L'Espace Jeunes est un lieu d'échanges et de convivialité. Toutes violences verbales et physiques sont proscrites. Le règlement intérieur doit être connu de tous et chacun doit le respecter.

Toute vie en collectivité exige le respect de règles :

- Respect de chacun
- Respect des consignes
- Langage correct / Tenue correcte
- Interdiction d'apporter tout objet, jeu ou produit susceptible de mettre en danger sa propre sécurité et celle des autres.
- Interdiction de consommer de l'alcool, des cigarettes et produits stupéfiants.

Il est demandé à chacun d'avoir un comportement « Citoyen » : respect de l'autre, des animateurs et des lieux sous peine de sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Une tenue et une paire de basket propre sont fortement recommandées pour accéder aux activités en salle omnisport.

Les adhérents sont tenus d'informer les animateurs en cas de désistement d'une activité à laquelle ils sont inscrits (24h avant est préférable). En cas de désistements répétés, l'animateur en tiendra compte pour les participations futures. Lorsqu'il s'agit d'une absence pour une maladie contagieuse, il est obligatoire de le signaler. Le remboursement des activités ne pourra être effectué que sur présentation d'un justificatif médical ou en raison d'une annulation de l'activité par l'Espace Jeunes. Toutefois, le jeune souhaitant se désinscrire peut s'arranger avec un autre jeune de la structure pour le remplacer. L'Espace Jeunes doit être tenu au courant du changement.

ACTIVITES ET SORTIES :

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les activités et les sorties selon les circonstances.

Les places sont limitées pour les activités.

- Conseil pratique : Le port de bijoux, d'objets ou de vêtements de valeur est fortement déconseillé et l'association décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol.

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement intérieur pourra être révisé périodiquement. Il sera alors immédiatement communiqué aux parents par voie d'affichage ou distribué à chaque famille.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES 2021

Ce lieu est dédié aux jeunes

1. Chaque utilisateur de l'Espace Jeunes doit avoir pris connaissance du présent règlement affiché.
 2. Les utilisateurs doivent disposer d'une assurance responsabilité civile.
 3. En dehors de l'enceinte des locaux, les jeunes ne sont plus soumis à la responsabilité de l'encadrement, ceci ne s'appliquant pas pour les sorties.
 4. L'Espace Jeunes est ouvert en présence d'un animateur. Les horaires d'ouverture et les programmations seront affichés.
 5. Toute personne fréquentant l'Espace Jeunes doit être respecté et respecter les autres jeunes ou adultes.
 6. Les personnes fréquentant le lieu sont priées de respecter le mobilier, les jeux et le matériel mis à disposition ainsi que les locaux.
 7. Les jeunes Réguinois peuvent y inviter des jeunes d'autres communes dans la mesure où ceux-ci respectent le règlement intérieur.
 8. Il est interdit de fumer dans tout l'Espace Jeunes. Il est interdit d'y consommer et d'y introduire de l'alcool et des substances illicites.
 9. Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement.
En cas de perte, de vol où de dégradation, la municipalité ne peut être tenue pour responsable.
 10. Les jeux sont mis à dispositions avec l'autorisation de l'animateur.
 11. Toute personne qui ne respecte pas le règlement est exclue temporairement ou définitivement de l'Espace Jeunes.
 12. Chaque jeune doit remplir son dossier d'inscription pour participer à l'espace jeunes.
 13. Chaque jeune doit verser une adhésion de 5 € à l'inscription.
- **IMPORTANT :**
- Conserver ce document après l'avoir lu (responsable légal et adhérent).
 - Signature obligatoire du responsable légal et de l'adhérent.

Fait àle.....

Parent responsable,

jeune adhérent,